

PROJET DE LOI

rejeté

le 26 janvier 1982

N° 40

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 janvier 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 687, 689 et in-8° 102.

Commission mixte paritaire : 701.

Nouvelle lecture : 699, 702 et in-8° 107.

Sénat : 1^{re} lecture : 179, 182 et in-8° 39 (1981-1982).

Commission mixte paritaire : 192 (1981-1982).

Nouvelle lecture : 194 et 195 (1981-1982).
